

Cycle de l'eau – Bilan 2020

La CARENE vous informe

Appr ciation de la qualit  de l'eau du r seau public :

Une eau tr s contr l e, de bonne qualit 

La qualit  de l'eau distribu e dans les communes de la CARENE est contr l e par l'Agence R gionale de Sant  (ARS) de Loire-Atlantique selon des crit res r glementaires.



DEPARTEMENT SANTE PUBLIQUE
ET ENVIRONNEMENTALE
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Voici les r sultats pour l'ann e 2020 :

	Nombre de pr�l�vements effectu�s par l'ARS en 2020 (en distribution)		Taux de conformit� des analyses		Commentaires
	minimum	moyenne	maximum	Limite ou r�f�rence de qualit�	
Qualit� bact�riologique	283		100 %		Bonne qualit� bact�riologique
Chimie	minimum	moyenne	maximum	Limite ou r�f�rence de qualit�	
Duret� (�F)	10	25	46	–	Eau calcaire, duret� moyenne
Nitrates (mg/L)	0	13	35	< 50	Eau conforme
Fluor (mg/L)	–	0,12	–	< 1,5	Teneur faible, apport compl�mentaire possible apr�s avis m�dical
Pesticides (�g/L)	–	100% conforme	–	< 0,10 par mol�cule	Eau conforme
Aluminium (mg/L)	0	0,009	0,098	0,200	Eau conforme
Fer total (�g/L)	0	18	300	200	D�passement ponctuel de la r�f�rence de qualit�

Un d passement de la r f rence de qualit  pour le fer total, a  t  observ . Il a  t  demand    l'exploitant d'effectuer des purges sur les zones du r seau concern es et de mettre en  uvre les mesures adapt es, permettant un retour   la normal.

La CARENE a effectu , en plus de la surveillance de l'ARS, **2 473** analyses de contr le du r seau de distribution.

? Comment est r gul  le taux de chlore dans l'eau potable ?

Le taux de chlore pr sent dans l'eau est contr l  en sortie d'usine de potabilisation et sur des points interm diaires du r seau d'adduction/distribution. Il est compris entre 0,3 et 0,35 mg/l. Ce taux peut  tre augment    0,50 mg/l pour des raisons sanitaires et sans danger pour la sant . C'est le cas fr quemment durant l' t , et lorsque l'ARS le recommande pour assurer une d sinfection efficace, comme depuis mars 2020 dans le cadre de la pand mie de la COVID-19.

! Pour toute information compl mentaire, sur la qualit  de l'eau distribu e, veuillez contacter :

- la CARENE, votre distributeur d'eau, au 02 40 22 43 74 ou le site agglo-carene.fr
- ou D partement Sant  Publique et Environnementale de la Loire Atlantique de l'ARS
CS 56233 44262 Nantes Cedex 2, au 02 49 10 40 00 ou ars-dt44-spe@ars.sante.fr - www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr
Les r sultats de la p riode en cours sont consultables sur le site national www.eaupotable.sante.gouv.fr

Ma facture d'eau change de visuel

La présentation des factures d'eau de la CARENE a évolué suite au changement du logiciel de gestion clientèle et technique installé en mars 2021. Cependant, la CARENE est toujours le gestionnaire et le distributeur d'eau sur le territoire.

Les tarifs restent également inchangés, sans augmentation depuis 2018.

Le numéro de contrat a changé par rapport à votre facture précédente mais cela ne modifie en rien les caractéristiques de ce dernier.

Votre nouvelle facture est équipée du **DATAMATRIX** pour vous permettre de payer votre facture en espèces ou par carte bancaire chez un buraliste agréé.

Vous le reconnaitrez au logo :



Nous restons à votre écoute au 02 51 76 13 20 ou par courriel : clientele-eau@agglo-carene.fr

CARENE Saint-Nazaire Agglomération

Direction du Cycle de l'Eau
4 Av du Commandant l'Hermier - BP905
44605 SAINT NAZAIRE CEDEX
Service clientèle : 02 51 76 13 20
Du lundi au vendredi
8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
Urgences 24h/24
Eau : 02 40 22 43 74
Assainissement : 02 40 17 83 00
Retrouvez nous sur : eau.agglo-carene.fr

MME

FACTURE RÉELLE du 6 Mai 2021

Adresse desservie :

Montant à payer : **100,22 € TTC** avant le 3 juin 2021

composant

Distribution de l'eau	33,85 €	8 %
Collecte et traitement des eaux usées	58,18 €	34 %
Organisme public	8,19 €	58 %

(voir détail au verso)

Consommation facturée : **17 m³**
Soit 17 000 litres d'eau

Historique de votre consommation

Période	Consommation (m ³)
30/09/19	45
13/09/19	45
12/06/20	65
23/03/21	39

Prochaine relève vers mars 2022
Prochaine facture intermédiaire vers septembre 2021

DATAMATRIX

Mandat de paiement SEPA (seul) : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le titulaire à envoyer des instructions à votre banque pour débloquer votre compte et à débloquer votre compte conformément aux instructions de réception. Vous bénéficiez de droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans le règlement que vous avez accepté avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant le date de débit de votre compte par un prélèvement autorisé. Un délai maximum de 48 heures ouvrables est imparti pour que votre banque vous informe de la date de débit de votre compte par un prélèvement autorisé. Un délai maximum de 48 heures ouvrables est imparti pour que votre banque vous informe de la date de débit de votre compte par un prélèvement autorisé. Un délai maximum de 48 heures ouvrables est imparti pour que votre banque vous informe de la date de débit de votre compte par un prélèvement autorisé.

DATE et LIEU : SIGNATURE :

TIP SEPA
Référence Unique De Mandat : TIPSEPA041112380000000000162746421
ICS : FR502024241
Références : 423012380000001624
Crédancier : C A R E N E E A U
CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

Rappels // Informations utiles

- **Paiement en ligne** : vous pouvez payer vos factures via le service sécurisé PayFiP, accessible sur le site agglo-carene.fr
- **Déménagement prévu ?** Pensez à résilier votre contrat d'abonnement 10 jours avant la date souhaitée, en appelant le 02 51 76 13 20 (se munir de votre index de départ).
- **Identification agents** : les agents de la Direction du Cycle de l'Eau sont dotés de vêtements avec le logo de la CARENE, ainsi que de cartes professionnelles avec le numéro d'appel du service. En cas de doute, n'hésitez pas à vous faire confirmer l'identité de l'agent et l'objet du rendez-vous.